



LAURAC en VIVARAIS

Infos Municipales



mai 2010
N° 13

Réunion du Conseil Municipal du jeudi 6 mai 2010

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Délibération est prise par le Conseil prescrivant la mise en place du PLU et précisant les modalités de la concertation : diffusion dans la presse locale, dans le bulletin « Info municipales » et en mairie. Les services de l'état nous feront part des servitudes à respecter. Dans une 2^{ème} phase, les habitants pourront faire part de leurs observations dans un registre déposé en mairie. Des permanences seront assurées à cet effet.

Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe :

Un poste d'adjoint administratif va être créé, à raison de 20 h par semaine, consacré pour une bonne part à l'accueil en mairie.

Vente d'un terrain communal :

Suite à l'accord écrit de Mme SANDOS-DEGUILHEM, Le Conseil autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour la vente de la parcelle A 2470 (voir cpte rendu du précédent CM dans le bulletin n° 12).

Courriers recus :

Le Conseil, après délibération, confirme son opposition au versement d'une participation financière au centre de loisirs de communes voisines.

Le Conseil, après délibération, accepte la participation au Fonds Unique pour le Logement (FUL), coût : 0.20 € par habitant. Ce fonds est géré par le Conseil Général de l'Ardèche.

Intervention des commissions :

Jean-Claude Roussel, adjoint en charge de la commission voirie fait part des travaux de cette commission : aménagement sur la route de Berguier, installation de pots de fleurs (place de la poste, rue des fleurs), entame des travaux de création d'un parking sur les terrains « Boissin », rue Lavarenne, appel d'offre en préparation pour la création d'un parking, route de Sanilhac, remplacement imminent du véhicule municipal.

Gilles Rieu, délégué au SYMPAM (Le Pays de l'Ardèche Méridionale), nous fait part de la mise en place du prochain Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) qui portera sur la période 2011-2016 et mobilisera près de 14 500 000 €.

La commission « bâtiment » est dans l'attente du début des travaux sur l'immeuble place Galfard .
Toiture de l'église : Suite à la vétusté de quelques éléments de charpente, il a été procédé à la réfection d'environ 150 m² de toiture, au-dessus du pignon d'entrée.

Divers :

Le Maire prendra un arrêté interdisant le camping sauvage sur la commune.

La demande de subvention au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) devrait aboutir en juillet et permettre de commencer la rénovation de la signalisation et la création des parkings.

Des travaux seront entrepris à Rabette, par ADIS, sur le réseau des eaux usées, durant la semaine du 31 mai au 4 juin.

Conseil communautaire du Val de Ligne

Le taux des 4 taxes : Le taux des 4 taxes pour l'année 2010 est fixé comme suit:

- Taxe d'habitation : 1.34 %
- Taxe foncière bâti : 1.55 %
- Taxe foncière non bâti : 11.79 %
- Taux compensation relais : 2.20 %

Les taux des quatre taxes 2010 sont identiques à ceux de 2009.

Comme la commune s'y était engagée, la pression fiscale pour les contribuables de la commune de Laurac n'augmentera pas cette année du fait de son adhésion à la communauté de communes du Val de Ligne.

avant l'adhésion

après l'adhésion

<u>Taux communaux</u>	<u>Taux communaux</u>	<u>Taux communauté V de L</u>
Taxe d'habitation : 10 %	Taxe d'habitation : 8.66 %	Taxe d'habitation : 1.34 %
Taxe foncier bâti : 15.37 %	Taxe foncier bâti : 13.82 %	Taxe foncier bâti : 1.55 %
T foncier non bâti : 82.08 %	T foncier non bâti : 70.29 %	T foncier non bâti : 11.79 %
Taxe professionnelle : 16 %	Taxe prof : 13.80 % *	Taxe professionnelle : 2.20 % *

*Nota Bene : disparition TP depuis le budget 2010 (remplacée par une compensation versée par l'Etat)

Le taux des taxes des Ordures Ménagères, an 2010 :

Le taux de chaque zone de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est fixé comme suit :

zone 1 (LARGENTIERE) : 11.68 %

zone2 (CHASSIERS-CHAZEUX-PRUNET-ROCHER-UZER-TAURIERS-LAURAC-MONTREAL) : 11.68 %

zone 3 (JOANNAS-SANILHAC) : 10.73 %

Le taux proposé est lié aux fréquences et à la typologie de la collecte (bac de regroupement, collecte individuelle...). Comparativement à l'année 2009, il est à noter que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble des communes a légèrement diminué passant par exemple de 12.66% en 2009 à 11.68% en 2010 pour la commune de Laurac.

La principale cause de cette diminution est l'amélioration du tri par les particuliers.

La mise en place de composteurs et la poursuite du tri peuvent permettre une diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

N'oublions pas : « Mieux on trie, moins on paie »

Tarif des redevances « traitement des Ordures Ménagères » pour les campings, an 2010 :

Les tarifs de la redevance « traitement ordures ménagères », camping 2010 sont fixés comme suit :

- de 20 à 30 emplacements : 8.50 euros par emplacement,
- de 31 à 50 emplacements : 17 euros par emplacement,
- de 51 et plus emplacements : 25 euros par emplacement.

Budget Primitif 2010

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'arrêter le budget primitif 2010 comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses 1 157 715 €	recettes 1 157 715 €
Section d'investissement :	dépenses 1 729 914 €	recettes 1 729 914 €

Budget Primitif ZAC Ginestet 2010

Le Conseil Communautaire décide d'arrêter le budget primitif 2010 de la ZAC du Ginestet comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses 1 224 852 €	recettes : 1 224 852 €
Section d'investissement :	dépenses 1 167 354 €	recettes : 1 167 354 €

Il est à noter que l'ensemble des lots de la zone d'activités a été acquis ou est en cours d'acquisition. Des entreprises artisanales s'installeront sur cette zone.

Budget Atelier relais 2010 : Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le budget primitif 2010 de l'atelier relais comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses 3 751 €	recettes 3 751 €
Section d'investissement :	dépenses 627 839 €	recettes 627 839 €

L'atelier relais permettra le développement de l'entreprise de salaison Debroas.



Le 8 mai, M. Didier Nury, maire, remet à M. Jean Besset, ancien combattant, un diplôme d'honneur de la part du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants, M. Hubert Falco.

Trois autres récipiendaires n'ont pu assister à cette cérémonie : MM. Philippe Brunel, Jean Fiori et André Valle.

Association A.I.M.E. : Week-end Portes Ouvertes pour ses 15 ans

Entrée libre

Samedi 29 mai

18 h 00 **Portes Ouvertes**
19 h 00 **Apéro musical**
Pavitra, violoncelle
19 h 30 repas indien
sur réservation : 04 75 39 96 33
21 h 00 **Film documentaire**
« Vers un futur soutenable »
débat avec des habitants d'Auroville

Dimanche 30 mai

12 h 30 **pique-nique**
tiré du sac
16 h 30 **Bal des Enfants**
18 h 00 **Apéro-concert**
avec le groupe
« Gare de l'Est »
Ateliers - Animations
enfants jusqu'à 12 ans
13 h / 15 h 30 / 17 h
atelier pizza au feu de bois
14 h 30
atelier cirque (7-12 ans)
atelier chants et danse (5-9ans)
15 h 30
conte dansé et musical (3-7 ans)
16 h 30
atelier « moments musicaux »
(0-4 ans)

Les élections Régionales à Laurac en Vivarais

1^{er} tour le 14 mars 2010

Nombre d'électeurs inscrits : 660
Nombre d'émargements : 373
Bulletins blancs ou nuls : 14
Nombre de suffrages exprimés : 359

2^{ème} tour le 21 mars

Nombre d'électeurs inscrits : 660
Nombre d'émargements : 418
Bulletins blancs ou nuls : 19
Nombre de suffrages exprimés : 399

Nombre de voix obtenues par chaque liste de candidats :

Liste Mme ARTHAUD Nathalie : 3 voix
Liste M. QUEYRANNE Jean-Jack : 105 voix
Liste Mme GROSSETETE Françoise : 99 voix
Liste M. MEIRIEU Philippe : 42 voix
Liste M. GOLLNISCH Bruno : 48 voix
Liste M. DULAC Michel : 8 voix
Liste Mme MARTIN Elisa : 26 voix
Liste M. BEGAG Azouz : 17 voix
Liste Mme COMBET Myriam : 11 voix

Liste M. QUEYRANNE Jean-Jack : 189 voix
Liste Mme GROSSETETE Françoise : 152 voix
Liste M. GOLLNISCH Bruno : 58 voix

SIDOMSA : Réunion publique sur la pratique du compostage individuel

Le SIDOMSA invite les habitants de la commune à une réunion publique
le 24 juin 2010,
à 17 h 30,
à la salle polyvalente.

Cette réunion fait partie d'un programme de formation et de sensibilisation au développement du compostage.

Lors de cette réunion, ceux qui se sont inscrits au préalable pourront récupérer leur composteur individuel.

Rappel

Juin 2010

Mardi	8	A.F.R.	Spectacle de fin d'année
S-D	12-13	OGEC	Kermesse école privée
Dimanche	13	Pétanque du Vivarais	Concours de pétanque à Montréal
Dimanche	13	Val de Ligne	Fête de la randonnée à Brison
Samedi	19	Comité des fêtes	Feu et bal de la St Jean
Samedi	26	Amicale Laïque	Fête de l'école
Dimanche	27	CLEA	Concours Agility

La Perle d'Eau

La piscine « la Perle d'eau » à Lablachère continue d'attirer de nombreuses personnes. Moins d'un an après son ouverture le 100 000 ème visiteur s'est présenté le 31 mars 2010.

Devant ce succès le comité syndical a décidé de ne pas augmenter les cotisations des Communes membres qui demeureront à 8 euros par habitant.

Les piscines extérieures et intérieures resteront ouvertes cet été pour la plus grande joie de tous.

Il faut également noter qu'en plus des sports (aquagym, natation, bébé nageur..) il est également proposé dans l'espace forme des soins « bien-être ».

Fête de la Randonnée en Val de Ligne

A pied, à VTT ou à cheval, le Val de Ligne vous invite à la 2^{ème} édition de la fête de la randonnée, le dimanche 13 juin

Tour de Brison - Sanilhac

Parking à 1.5 km de la Tour de Brison - navette de 10 h 00 à 17 h 00

Pensez au co-voiturage !

Renseignements et Inscriptions

de préférence avant le 2 juin : au 04 75 89 28 35 (de 9 h à 12 h 30)
ou par mél : rando@cc-valdeligne.fr

Randonnées pédestres

Au départ de la Tour de Brison : randonnée « Patrimoine », randonnée « naturaliste », randonnée « de la Tour au Gua »

Au départ des communes (pensez à organiser votre retour) :

Largentièrre, Joannas, Beaumont, Montréal, Laurac, Rocles, Le Gua, Sanilhac

VTT

Circuits adultes, plusieurs niveaux

Circuits familles et enfants (autorisation parentale et casque rigide obligatoire)

Déroulement de la journée

matin : randonnées

à partir de 12 h 30 : arrivées à la Tour de Brison

verre de l'amitié, pique-nique (composé avec les produits du marché ou tiré des sacs), marché de produits du terroir, animation équestre, jeux en bois, course d'orientation

familiale, exposition des forestiers-sapeurs, visite de la Tour de Brison, animation musicale,

buvette du « Sou de l'école » de Sanilhac

Le Guide « **balades et randonnées en Val de Ligne** » est disponible.

On peut se le procurer à L'Office Intercommunal du Tourisme de Largentièrre, pour 8 €.

